

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2021

Appels et pouvoirs

Election du secrétaire de séance : **Maud MARAGET**

Le procès-verbal du conseil municipal du 19 mars 2021 a été approuvé : **A L'UNANIMITE DES VOTANTS ET 5 ABSTENTIONS (Mr ROUSSE – Mme THOMAS – Mr WALTER Mme MARCHET – Mr BANDELIER**

2021/3/1

Subvention 2021 au CCAS - Complément

Rapporteur : Monsieur ROY

Le budget primitif que le Conseil municipal a adopté lors de notre dernière séance comprenait une subvention de 278 500 euros au bénéfice de notre centre communal d'action sociale.

L'examen des comptes 2020 du CCAS fait ressortir une année particulièrement difficile du fait de la crise sanitaire de la COVID-19. Le facteur le plus marquant porte sur les recettes de ventes de repas qui ont chuté de 80k€ par rapport à 2019, alors que les achats de denrées alimentaires ne diminuaient que de 22.3 k€.

Le budget 2021 du CCAS a été établi sur la base d'un fonctionnement se rapprochant de la situation d'avant crise mais sans y parvenir totalement, notamment du fait des repas à thèmes qui n'ont pas repris depuis le début de l'année.

Il a également été prévu de comptabiliser les remboursements de frais de personnel sur l'année même et non plus, en partie, avec une année de décalage.

Compte tenu de ces éléments, le budget du CCAS nécessite un complément de subvention de 27 000 euros de la part de la ville pour parvenir à l'équilibre.

Au total, la subvention 2021 s'élèverait donc à 305 500 euros.

Il est par ailleurs rappelé à l'assemblée que nous avons alloué une avance de subvention de 80 000 euros au CCAS, à valoir sur la subvention 2021.

Enfin, il est proposé que le solde de subvention restant à verser puisse l'être par acompte.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

DECIDE d'accorder une subvention complémentaire de 27 000 euros au Centre communal d'action sociale de Delle, portant ainsi la subvention communale de l'année 2021 à 305 500 euros ;

RAPPELLE l'avance de subvention de 80 000 euros consentie au CCAS de Delle en début d'année 2021 ;

AUTORISE Madame le Maire à verser le solde de 225 500 euros par acomptes en fonction des besoins de trésorerie du CCAS.

RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE

2021/3/2

Mode de versement des subventions au CCAS

Rapporteur : Monsieur ROY

Le budget primitif de la commune comporte chaque année au compte 657362, le montant de la subvention qui est accordée au Centre communal d'action sociale (CCAS) pour son fonctionnement.

La seule inscription de cette somme, quand bien même sur une ligne spécifique, ne permet pas de verser cette subvention en plusieurs fois.

Aussi, par cette délibération, il est proposé au Conseil municipal de décider que les subventions qui seront inscrites au budget de la commune au bénéfice du CCAS, pour les années 2022 à 2025, pourront être versées par acomptes, en fonction des besoins de trésorerie de cet établissement, et en tenant compte, le cas échéant, des avances accordées l'année précédente.

Le Conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur

DECIDE que les subventions qui seront inscrites aux budgets des années de la période 2022-2025 pourront être versées par acomptes, en fonction du besoin de trésorerie du CCAS ;

AUTORISE Madame le Maire à ordonner le versement de ces acomptes et à signer tout document à cette fin.

RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE

2021/3/3

Budget - Décision modificative n°1

Rapporteur : Monsieur ROY

L'objet de cette décision modificative est d'inscrire au budget 2021 de la commune le complément de subvention de 27 000 euros à verser au Centre communal d'action sociale.

Le financement de cette somme est rendu possible par les augmentations de produits fiscaux qui nous ont été notifiées.

Les écritures que comporte ce document budgétaire ne portent que sur la section de fonctionnement :

DEPENSES

Compte	Intitulé	Montant
657362	Subvention au CCAS	+ 27 000 €
	Total des dépenses	+ 27 000 €

RECETTES

Compte	Intitulé	Montant
73111	Contributions directes	- 138 000 €
7411	Dotation forfaitaire	+ 1 000 €
74833	État - Compensation Taxe professionnelle	+ 277 000 €

74834	État – Compensation Taxe foncière	+ 1 000 €
74835	État Compensation Taxe habitation	- 114 000 €
	Total des recettes	+ 27 000 €

Les mouvements importants proviennent de :

- la suppression de la taxe d'habitation,
- la première année d'application de l'exonération de 50% du foncier bâti industriel.

Le Conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

ADOpte la décision modificative n° 1 du budget 2021 de la collectivité

RAPPORT ADOpte A L'UNANIMITE

2021/3/4

Détails des provisions et reprises inscrites au BP 2021

Rapporteur : Monsieur ROY

Pour mémoire, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement à la constitution de deux provisions par délibération 2011/3/2 du 25 mars 2011. La première concerne une provision pour charges de fonctionnement courant correspondant à la monétisation des heures accumulées par le personnel sur les comptes épargne temps (CET). La seconde est une provision pour dépréciation des comptes de tiers destinée à couvrir les créances que le comptable n'a pas pu recouvrer malgré ses diligences.

Le budget primitif pour l'année 2021 comporte en son chapitre 68 « *Dotations aux amortissements et aux provisions* » l'inscription de crédits pour permettre :

- d'une part l'alimentation des deux provisions détaillées plus haut ;
- d'autre part la constitution d'une nouvelle provision au titre des dépôts illicites de déchets sauvages pour couvrir le risque que le créancier n'honore pas le paiement.

Des crédits sont également inscrits pour permettre des reprises sur ces provisions au chapitre 78 « *Reprises sur amortissements et provisions* ».

Ce rapport vise à indiquer les montants exacts des opérations comptables à passer au titre de ces inscriptions :

- **Provision pour charges de fonctionnement courant lié à la monétisation des heures de CET :**

Catégorie	Nombre d'agents	Total jours épargnés de la catégorie	Montant unitaire par catégorie	Montant payable maxi pour les CET dépassant 15 jours
A	5	137.50	135.00 €	18 562.50 €
B	7	150.50	90.00 €	13 545.00 €
C	22	116.50	75.00 €	8 737.50 €

TOTAL Toutes catégories	40 845.00 €
Provision de 50% à constituer	20 423.00 €
Provision au 31/12/2020	5 849.00 €
Dotation 2021 provision CET Compte ventilé 6815	14 574.00 €
Reprise 2021 provision CET Compte ventilé 7815	5 849.00 €

➤ **Provisions pour dépréciation des comptes de tiers « compte 6817 » :**

- Pour les loyers impayés : il a été décidé lors de la création de la provision pour dépréciation des comptes locataires de l'alimenter à hauteur de 2% des loyers appelés dans l'année. En 2020, hors recettes liées aux locations de salles communales, le montant correspondant s'élève à 247 079 €*2% soit 4 942 € de provision à constituer.
- toujours concernant les loyers impayés, le rapport suivant propose d'admettre en non-valeur la somme de 1 299.13 €, il conviendra donc d'effectuer une reprise de même montant sur la provision
- pour les dépôts sauvages illicites : l'intégralité de la recette attendue au titre de la condamnation, soit 99 658,80 €, sera provisionnée pour couvrir la possibilité que le créancier n'en honore pas le paiement.

Le Conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

DECIDE, concernant la provision semi-budgétaire pour charges de fonctionnement courant, d'effectuer :

- une dotation de 14 574 euros,
- une reprise de 5 849 euros afin de couvrir pour partie les demandes de monétisation reçues en début d'année.

DECIDE, concernant la provision pour dépréciation des comptes de tiers, d'effectuer

- une dotation de 4 942.00 euros, au titre du risque « impayés de loyers »,
- une reprise de 1 299.13 euros pour couvrir les admissions en non-valeur portant sur des loyers (cf rapport 2021/3/5)
- une dotation de 99 658.80 euros, au titre du risque « impayés suite à dépôts de déchets illicites ».

RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE

2021/3/5

Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Rapporteur : Monsieur ROY

Le Trésorier Municipal n'a pu, après avoir mis en œuvre toutes les mesures de poursuites dont il dispose, procéder à l'encaissement de titres de recettes qui ont été émis par la Ville.

En conséquence, Madame la Maire propose d'admettre en non-valeur les titres de recettes mentionnés ci-dessous :

N° de pièce	Exercice	OBJET	Motifs	Montant
T-1406	2012	Restauration scolaire	Surendettement, effacement de la dette	94.60 €
T-127	2013	Restauration scolaire	Surendettement, effacement de la dette	103.20 €
T-861	2013	Restauration scolaire	Surendettement, effacement de la dette	68.80 €
T-422	2013	Restauration scolaire	Surendettement, effacement de la dette	98.90 €
T-1074	2013	Restauration scolaire	Surendettement, effacement de la dette	81.70 €
T-594	2013	Restauration scolaire	Surendettement, effacement de la dette	111.80 €
T-1073	2017	Restauration scolaire	Surendettement, effacement de la dette	28.50 €
T-818	2017	Restauration scolaire	Surendettement, effacement de la dette	28.50 €
T-1120	2011	Loyer (différence règlement)	Surendettement, effacement de la dette	60.00 €
T-1121	2011	Loyer (différence règlement)	Surendettement, effacement de la dette	12.60 €
T-1146	2011	Loyer	Surendettement, effacement de la dette	350.00 €
T-1147	2011	Loyer	Surendettement, effacement de la dette	350.00 €
T-423	2014	Annnonce Delle Info	Clôture insuffisance actif	65.00 €
T-286	2016	Annnonce Delle Info	Clôture insuffisance actif	97.00 €
T-704	2016	Annnonce Delle Info	Clôture insuffisance actif	97.00 €
T-775	2017	Loyer garage	Surendettement, effacement de la dette	37.54 €
T-877	2016	Loyer garage	Surendettement, effacement de la dette	37.68 €
T-638	2017	Loyer garage	Surendettement, effacement de la dette	37.54 €
T-1048	2017	Loyer garage	Surendettement, effacement de la dette	37.54 €
T-231	2016	Loyer garage	Surendettement, effacement de la dette	37.68 €

T-717	2016	Loyer garage	Surendettement, effacement de la dette	37.68 €
T-504	2016	Loyer garage	Surendettement, effacement de la dette	37.68 €
T-580	2016	Loyer garage	Surendettement, effacement de la dette	37.68 €
T-414	2016	Loyer garage	Surendettement, effacement de la dette	37.68 €
T-362	2017	Loyer garage	Surendettement, effacement de la dette	37.54 €
T-494	2017	Loyer garage	Surendettement, effacement de la dette	37.54 €
T-920	2017	Loyer garage	Surendettement, effacement de la dette	37.54 €
T-139	2017	Loyer garage	Surendettement, effacement de la dette	37.54 €
T-695	2017	Loyer garage	Surendettement, effacement de la dette	37.67 €
T-1399	2016	Annonce Delle Info	Clôture insuffisance actif	65.00 €
T-268	2016	Annonce Delle Info	Clôture insuffisance actif	65.00 €
T-1117	2015	Annonce Delle Info	Clôture insuffisance actif	65.00 €
T-335	2017	Annonce Delle Info	Clôture insuffisance actif	65.00 €
T-293	2015	Annonce Delle Info	Clôture insuffisance actif	65.00 €
T-1120	2016	Annonce Delle Info	Clôture insuffisance actif	65.00 €
T-687	2016	Annonce Delle Info	Clôture insuffisance actif	65.00 €
T-318	2016	Restauration scolaire	Clôture insuffisance actif	179.40 €
T-1437	2016	Restauration scolaire	Clôture insuffisance actif	69.60 €
T-1454	2016	Location caveau Remparts	Clôture insuffisance actif	151.20 €
T-1455	2016	Location caveau Remparts	Clôture insuffisance actif	151.20 €
T-913	2017	Droits de terrasse 2017	Clôture insuffisance actif	81.20 €
T-1395	2017	Doc. médiathèque non rendus	RAR < seuil de poursuite	26.49 €
T-1396	2017	Doc. médiathèque non rendus	RAR < seuil de poursuite par voie de saisie	71.94 €
T-178	2011	Restauration scolaire	Surendettement, effacement de la dette	280.60 €
T-838	2017	Restauration scolaire mars 2017	Surendettement, effacement de la dette	27.00 €

T-996	2017	Périscolaire du 01/01 au 31/03/17	Surendettement, effacement de la dette	18.60 €
T-997	2017	Restauration scolaire avril 2017	Surendettement, effacement de la dette	24.30 €
T-1094	2017	Restauration scolaire mai 2017	Surendettement, effacement de la dette	40.50 €
T-1260	2017	Restauration scolaire 06&07/2017	Surendettement, effacement de la dette	59.40 €
T-1261	2017	Périscolaire du 1/04 au 7/07/2017	Surendettement, effacement de la dette	25.60 €
T-653	2015	Droit de terrasse	Clôture insuffisance actif	26.76 €
T-466	2016	Droit de terrasse	Clôture insuffisance actif	586.00 €
T-915	2017	Droit de terrasse	Clôture insuffisance actif	591.60 €
T-880	2018	Droit de terrasse	Clôture insuffisance actif	612.00 €
TOTAL				5 652.52 €

Il est précisé que la somme totale du tableau 5 652.52 euros sera imputée sur le compte 654 «*pertes sur créances irrécouvrables*», compte alimenté au budget primitif 2021.

Parallèlement, une reprise de provisions sera opérée depuis le compte 7817 «*reprise de provision pour dépréciation des actifs circulants* » à hauteur de 1 299,13 euros correspondant aux créances irrécouvrables provenant des loyers impayés. Ce compte a également été alimenté au Budget Primitif 2021 pour permettre la réalisation de cette écriture.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

DECIDE d'admettre en non-valeur les sommes énumérées ci-dessus, impossibles à recouvrer pour un montant de 5 652,52 euros sur le budget 2021.

DECIDE la reprise de provisions provenant des loyers impayés pour un montant de 1 299.13 euros

RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE

2021/3/6

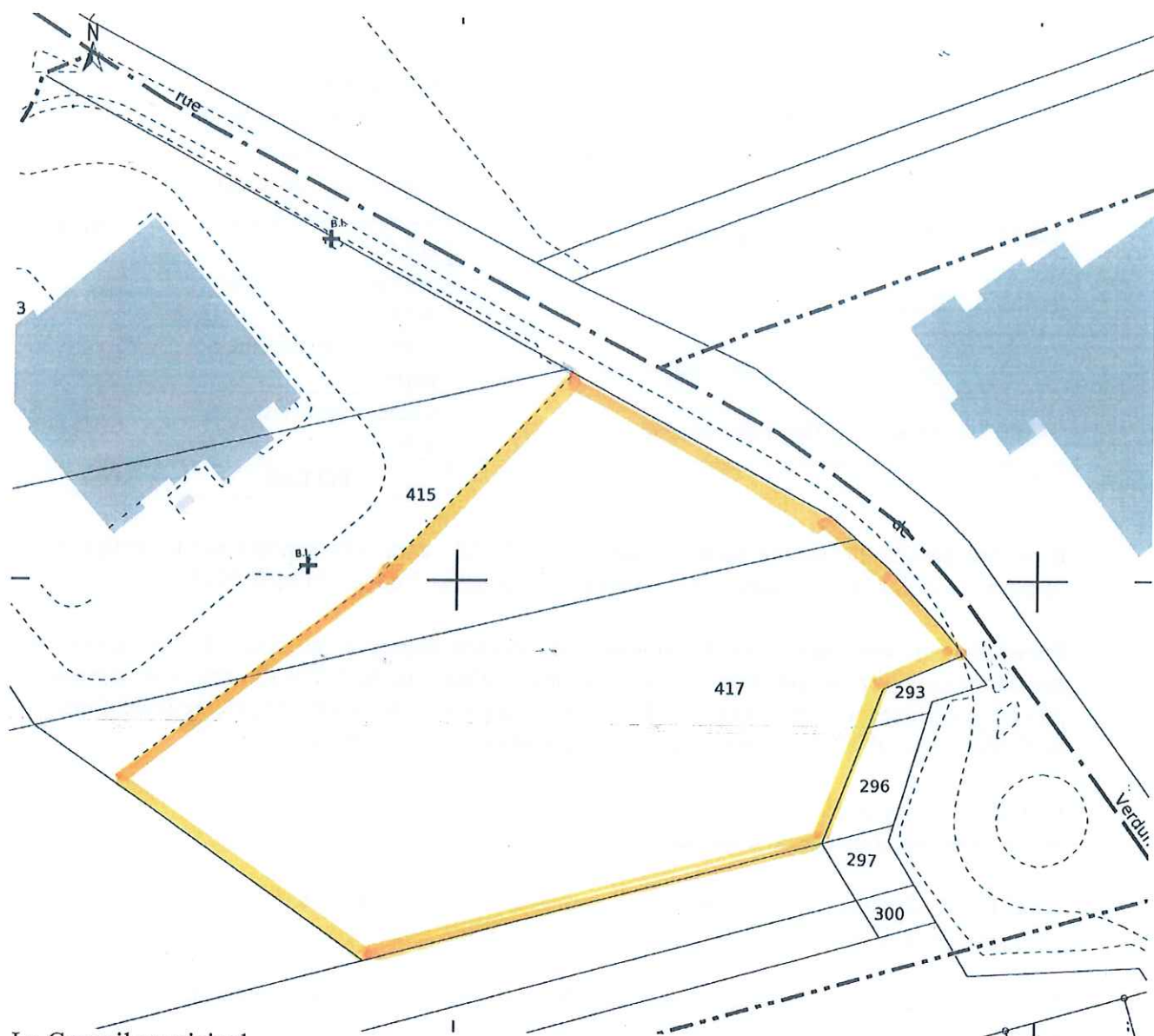
Nouvelle gendarmerie - Acquisition du terrain d'assiette

Rapporteur : Madame le Maire

Il est rappelé au Conseil municipal le projet de construction d'une nouvelle gendarmerie, les locaux situés rue Claret ne répondant plus aux normes actuelles.

Le budget 2021 de la commune comporte les crédits nécessaires à l'achat d'un terrain (constitué par les parcelles cadastrées AB 415 et AB 417 d'une contenance d'environ 2052m² et 5999m²), appartenant actuellement au Service Départemental d'Incendie et de Secours et situé à proximité immédiate du centre de secours de Delle.

Dans son avis rendu le 17 février 2021, le service France domaine a estimé ce bien à 121 000 euros. Monsieur le Président du SDIS a proposé de le céder au prix de 120 000 euros, à charge pour la commune de régler les frais de géomètre de la division parcellaire.



Le Conseil municipal
Après avoir entendu l'exposé de madame le Maire,

DECIDE de se porter acquéreur d'une partie des terrains cadastrés AB 415 et AB 417 d'une contenance respective d'environ 2052m² et 5999m² au prix de 120 000 euros,

AUTORISE Madame le Maire à signer un compromis de vente, si cela s'avérait nécessaire,

PRECISE que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la Commune.

AUTORISE Madame Le Maire à signer l'acte d'acquisition des terrains cadastrés AB 415 et AB 417 d'une contenance d'environ 2052m² et 5999m²

AUTORISE Madame Le Maire à signer tout autre document nécessaire à cette acquisition

RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE

2021/3/7

Liste des décisions – Article L2122-22 du CGCT

Rapporteur : Madame le Maire

10/2021	Financement des travaux de réhabilitation du mur et des galeries de l'Hôtel de Ville – Signature de la convention de financement nécessaire au versement des fonds de la mission du patrimoine, dits fonds Bern, par la Fondation du Patrimoine.
---------	--

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

DONNE ACTE de la communication des décisions prises dans le cadre des délégations qu'il a données à Madame le Maire

**Sandrine LARCHER**
Maire de BELLE

